

Unis peut affecter grandement la position de notre pays, à cause des relations économiques importantes qui existent à l'heure actuelle.

• (5.00 p.m.)

Comme la poussée inflationniste aux États-Unis est plus forte qu'au Canada, il est naturel que nous en subissions les répercussions constantes.

Il est impossible à notre pays de mettre un frein à l'inflation, si nos fournisseurs mondiaux, de leur côté, ne prennent pas des mesures très efficaces et appropriées. Il est cependant heureux de constater que le gouvernement canadien réussit des tours de force et parvient à présenter un budget équilibré dans les circonstances actuelles, et ce sans augmentation d'impôt ou de taxes diverses.

En effet, nous pouvons dire que la taxation au pays est rendue presque à un point de saturation, si nous considérons tous les impôts prélevés par tous les gouvernements, provinciaux, municipaux ou fédéral.

Monsieur l'Orateur, il est étrange de constater, dans la province de Québec, que les contribuables subissent une augmentation, depuis 1960, de leurs impôts provinciaux et une diminution de leurs impôts fédéraux. Récemment, M. Jean-Pierre Bonhomme, du journal *La Presse*, publiait un article indiquant les comparaisons entre 1960 et 1968 et intitulé « Impôts à payer par un particulier ayant résidé au Québec en 1960 et en 1968. » Voici :

Impôts à payer par un particulier ayant résidé au Québec en 1960 et en 1968 dont le seul revenu serait un salaire de \$6,000

NOTES: (1) Les enfants du contribuable sont censés être éligibles aux allocations familiales;
(2) Le contribuable réclame la déduction uniforme de \$100.00;

| | 1 ^{er} cas Célibataire | | 2 ^e cas Marié sans enfant | | 3 ^e cas Marié 1 enfant | | 4 ^e cas Marié 2 enfants | |
|------------------|------------------------------------|----------|---|----------|--------------------------------------|----------|---------------------------------------|----------|
| | 1960 | 1968 | 1960 | 1968 | 1960 | 1968 | 1960 | 1968 |
| Impôt fédéral | \$792.96 | \$585.56 | \$604.17 | \$431.84 | \$562.85 | \$389.63 | \$521.52 | \$347.42 |
| Impôt provincial | 132.15 | 418.32 | 83.81 | 304.70 | 75.85 | 304.70 | 67.69 | 304.70 |

Une autre façon de faire jouer l'offre et la demande pour contrôler l'inflation a été annoncée par l'honorable ministre des Finances. Il s'agit de différer l'amortissement ou la dépréciation pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cette méthode avait été employée il y a quelque 10 ou 15 ans et avait eu des effets heureux. A cette occasion, toutes les dépenses d'immobilisation avaient fait l'objet d'une telle restriction qui, par la suite, a été levée, après avoir servi son but. Il est heureux de constater que la mesure actuelle ne va pas aussi loin, qu'elle ne s'applique pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics, ni aux établissements publics, ni aux régions défavorisées qui se trouvent, par le fait même, protégées par cette mesure, car même si elles ne sont pas un facteur d'inflation, elles la subissent.

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) déclarait, le 26 mai 1969, que le projet de loi sur les subventions au développement régional permettrait d'offrir des stimulants très puissants à l'industrie, en vue de susciter une augmentation imposable des emplois dans les régions à faible croissance. Le chômage, dans certaines régions, est également un fléau qu'il faut faire disparaître dans le plus bref délai possible, afin de procurer à tous les Canadiens de toutes les régions la satisfaction des besoins

[M. Leblanc.]

vitaux nécessaires pour qu'ils puissent s'identifier pleinement à la vie canadienne.

Cependant, les stimulants annoncés s'appliquent seulement aux régions défavorisées et si nous voulons augmenter les investissements au pays dans toutes les régions afin d'être en mesure de répondre à une demande de plus en plus forte et en augmentant la productivité, je me permettrai de faire quelques suggestions à l'honorable ministre des Finances, alors qu'il se propose de procéder à une refonte complète de la loi sur l'impôt.

Parmi les stimulants nécessaires pour attirer le capital vers les compagnies de risque, qui sont à la base de notre progrès économique, je suggère d'abord de relever l'exemption de 20 p. 100 sur les dividendes payés par des compagnies canadiennes à 50 p. 100. Je suggère également à la province de Québec de suivre cet exemple. Le gouvernement actuel pourrait également augmenter les exemptions d'impôt pour les frais de recherche. Il pourrait augmenter les déductions d'impôt aux compagnies exploitant les ressources naturelles, surtout dans le cas des compagnies canadiennes. En plus de subventionner les emplois dans les régions défavorisées, le gouvernement pourrait permettre aux compagnies de déduire de leur revenu imposable le double des frais encourus pour le recyclage et l'éducation de leurs employés. Il ne fait aucun doute que ces mesures pourraient être intensifiées et je me fie à la com-